

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE) et VINÇONNEAU.

Quorum : atteint

Après avoir ouvert la séance à 19 h, M. le Maire propose que M. Jérôme RUIZ soit nommé secrétaire de séance. Proposition adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve ensuite à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 février 2025.

Ordre du Jour de la séance :

1) Sujets soumis à délibération :

- Participation au dispositif « chantier à caractère éducatif » en zone rurale :
- Lancement du marché de travaux de rénovation de la salle « les quatre vents » :
- Validation du devis de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du bâtiment sis 4 rue de la Mairie
- Vote des taux des taxes locales
- Approbation des comptes financiers uniques 2024 : budget principal et budget annexe
- Affectation des résultats de l'exercice 2024
- Adoption des budgets 2025 : budget principal et budget annexe
- Demande fonds de concours auprès de la CCT pour la rénovation de la salle « les quatre vents » :

2) Compte-rendu de l'exercice des délégations :

Devis signés :

Déclarations d'intention d'aliéner :

3) Questions et informations diverses non soumises à délibération :

§§§§§§

Participation au dispositif « chantier à caractère éducatif » en zone rurale :

M. le Maire rappelle qu'à la séance précédente, le conseil avait donné son accord pour déposer une demande d'agrément à la préfecture pour l'accueil de deux jeunes au centre de loisirs et d'un jeune au service administratif de la mairie.

L'agrément a été accordé par arrêté préfectoral du 3 mars 2025.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la participation de la commune au dispositif « chantier à caractère éducatif ».

Lancement du marché de travaux de rénovation de la salle « les quatre vents » :

M. le Maire rappelle qu'à la séance précédente le conseil a désigné l'agence m2 pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux et demande au conseil d'autoriser le lancement du marché de travaux, afin que ces derniers ne prennent pas de retard et commencent comme convenu le 1^{er} septembre.

Les travaux seraient divisés en neuf ou dix lots pour un montant total estimé globalement à 130 000 € HT.

M. THAUDIERE précise qu'il peut y avoir de la co-activité puisqu'un coordonnateur SPS suivra le chantier.

M. RUIZ donne son accord pour le lancement du marché de travaux à condition de ne pas dépasser le budget prévisionnel de ce chantier.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le lancement du marché de travaux de la rénovation intérieure de la salle « les quatre vents ».

Validation du devis de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du bâtiment sis 4 rue de la Mairie

M. le Maire informe qu'à la demande de l'association Ô bar à thym, la commune a contacté l'agence m2 pour établir un projet d'extension du bâtiment pour agrandir la surface dédiée au bar.

L'agence m2, mandataire du groupement, et le bureau d'études structure AREST ont élaboré un projet de mission de maîtrise d'œuvre. Leur offre de prix est calculée sur une estimation de travaux de 120 000 € HT.

L'offre de prix est de 16 800 € HT et 1 500 € HT pour les missions complémentaires : l'élaboration d'un relevé complémentaire.

M. ESCUTARY donne les grandes lignes de travaux demandés : création d'une pergola devant le bâtiment côté rue de la mairie, extension du bar côté rue de stade et percement d'une porte entre deux parties du bâtiment.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature du devis de maîtrise d'œuvre présenté.

Vote des taux des taxes locales :

M. le Maire présente les bases Les bases d'imposition des taxes locales applicables en 2025, le calcul du produit prévisionnel à taux égal s'établit comme suit :

Type de taxe	Bases prévisionnelles 2025	taux	Produits prévisionnels
Taxe foncière sur propriétés bâties	2 045 000.00	43.63	892 234.00
Taxe foncière sur propriétés non bâties	86 500.00	72.62	62816.00
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	23 800.00	16.54	3 937.00
TOTAL			958 987.00

Ce qui représente une augmentation prévisible de 18 000 € du produit attendu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux communaux des taxes locales à leur niveau actuel.

Compte financier unique 2024 :

M. le Maire présente les CFU de l'exercice 2024 : budget principal et budget annexe, ils sont conformes en tous points aux chiffres de la de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dont les contrôles n'ont révélé aucune anomalie.

Ces comptes se composent du bilan et du compte de résultats de l'exercice concerné :

CFU 2024 -Budget annexe lotissement :

Bilan :

	Exercice 2024		Exercice 2023
	BRUT	NET	
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	0	0	0
ACTIF CIRCULANT	436387.70	436387.70	433521.94
TRESORERIE			0
REGULARISATION	0.26	0.26	0.06
TOTAL GENERAL	436387.70	436387.70	433522.00
FONDS PROPRES ET PASSIF			
FONDS PROPRES	0		1522.00
DETTES FINANCIERES	432000.00		432000.00
DETTES NON FINANCIERES	4387.70		
TOTAL GENERAL	436387.70		433522.00

Résultat de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	MONTANT
Solde réalisations 2024	0
Résultat antérieur reporté	+ 1522.00
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	-1522.00

INVESTISSEMENT	
Solde réalisations 2024	+56226.33
Résultat antérieur reporté	+352146.54
Solde d'exécution de la section d'investissement	-295920.31
Solde des restes à réaliser d'investissement	0
Solde cumulé de la section d'investissement	+56226.33

CFU 2024 -Budget principal :

Bilan :

	Exercice 2024		Exercice 2023
ACTIF	BRUT	NET (=brut-amortissements)	
ACTIF IMMOBILISÉ	24 269 673.55	24 253 673.58	22 956 963.31
ACTIF CIRCULANT	39875.33	39 375.33	68 880.53
TRESORERIE	946 755.95		1 695 738.09
REGULARISATION	0		
TOTAL GENERAL	25 256 304.86	25 239 804.86	24 721 581.93
FONDS PROPRES ET PASSIF			
FONDS PROPRES	23 439 170.67		22 470 321.96
DETTES FINANCIERES	1 749 653.67		1 875 682.47
DETTES NON FINANCIERES	50 842.56		375 573.46
REGULARISATION	137.96		4.04
TOTAL GENERAL	25 239 804.86		24 721 581.93

Résultat de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	MONTANT
Solde réalisations 2024	+ 840737.24
Résultat antérieur reporté	+446904.32
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+1287641.56
INVESTISSEMENT	
Solde réalisations 2024	-352490.80
Résultat antérieur reporté	+362686.26
Solde d'exécution de la section d'investissement	-715177.06
Solde des restes à réaliser d'investissement	-692154.85
Solde cumulé de la section d'investissement	-1044645.65

M. le Maire cède la présidence à M. BLANQUART, doyen du conseil municipal. M. BLANQUART soumet au vote l'approbation des CFU de l'exercice 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les CFU 2024.

Affectation des résultats de l'exercice 2024 :

M. le Maire propose d'affecter les résultats présentés dans les comptes financiers uniques de la manière suivante :

1) Budget annexe lotissement :

- chapitre 001 : solde d'exécution de la section investissement repris : + 56 226.23 €

2) Budget principal :

Compte tenu :

- d'un solde d'exécution de la section d'investissement de : -352 490.80 €
- d'un montant de reports de dépenses d'investissement de : 692 154.85 €,
Soit un du besoin en financement des investissements engagés en 2024 de 1 044 645.65 €

Compte tenu du solde d'exécution positif de la section de fonctionnement de : 1 287 641.56 €

M. le Maire propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : **1 044 645.65 € en recettes d'investissement**
- chapitre 001 : déficit antérieur reporté N-1 en dépenses d'investissement : **352 490.80 €**
- chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté N-1 : **242 995.91 €**

Budgets 2025 :

M. le Maire présente les propositions de budget pour l'exercice 2025 :

1) Budget annexe lotissement :

INVESTISSEMENT			
	dépenses		recettes
travaux	497384.77	excédent n-1 reporté	56 226.33
		travaux	375 773.77
		Avances remboursables	65 384.77
TOTAL	497384.77	TOTAL	497384.77
FONCTIONNEMENT			
	dépenses		recettes
études, prestations de service	45 000.00	production stockée	497 384.77
travaux	150 000.00	Vente terrains aménagés	50 001.00
Frais sur terrain en cours d'aménagement	10 001.00	Subvention fonctionnement budget annexe	33 389.00
Production stockée	375 773.77		
TOTAL	580 774.77	TOTAL	580 774.77

Une avance remboursable du budget principal au budget annexe est indispensable pour équilibrer le budget.

2) Budget principal :

M. le Maire rappelle que les principaux investissements prévus en 2025 sont :

- rénovation intérieure de la salle « les quatre vents »
 - extension du bar associatif
 - fin du financement de la piste cyclable route de Saumur
 - équipements collectifs du lotissement
 - renaturation de la cour d'école avec gestion des eaux pluviales sur place,
- et propose le budget suivant :

INVESTISSEMENTS			
	dépenses		recettes
Déficit antérieur reporté	352 490.80	Virement de la section de fonctionnement	498 905.98
emprunts et dettes (remboursement capital)	127 750.87	Produit des cessions d'immobilisations	42 000.00
subventions équipement versées	25 309.00	Amortissements	26 309.00
immobilisations incorporelles (études, logiciels...)	50 000.00	dotations et fonds divers	1 254 785.65
immobilisations corporelles (travaux d'aménagement et achats durables)	988 132.00	subvention d'investissement	172 762.00
aménagement prairie	63 079.12	Emprunts	654 644.81
Equipements collectifs lotissement	148 927.20	Opérations patrimoniales (écritures comptables)	236 886.99
Atelier : panneaux photovoltaïques	55 000.00		
Renaturation cour école+gestion eau pluviale	500 000.00		
Immobilisations financières (avance lotissement)	206 331.46		
Opérations patrimoniales (écritures comptables)	236 886.99		
TOTAL	2 886 294.43	TOTAL	2 886 294.43
FONCTIONNEMENT			
	dépenses		recettes
charges à caractère général	471 500.00	excédent n-1 reporté	242 995.91
charges de personnel	775 400.00	atténuation de charges	3 369.42
atténuation de produits	32 600.00	produits des services	162 000.00
virement à la section investissement	498 905.98	impôts et taxes+fiscalité locale	1 096 607.60
amortissements	26 309	dotations et subventions reçues	444 000.00
autres charges courantes	159 319.22	autres produits de gestion	34 000.00
charges financières	17 438.73		
charges spécifiques	1 000.00		
provisions pour risques	500.00		
TOTAL	1 982 972.93	TOTAL	1 982 972.93

M. le Maire précise que les travaux de la cour de l'école publique seront peut-être revus parce que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'est pas aussi importante que prévu et que le dossier de demande de dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux est en cours d'étude à la préfecture.

Mme DEPOIS et M. CHALON estiment que la dépense est énorme.

Mme BIGOT demande à quelle période correspond le fonds de concours inscrit en recette d'investissement. M. le Maire répond que c'est l'enveloppe de la période 2020-2023 pour les travaux d'aménagement de la prairie du Clos du château. Le versement sera demandé dès que la totalité des factures de travaux sera payée.

M. RUIZ demande si les travaux de voirie sur Magé sont prévus.

M. le Maire répond que des devis ont été demandés pour plusieurs portions de voirie communale (ancienne route de Saumur, rue des Terres fortes, route Parsois-Magé entre autres).

En ce qui concerne la section de fonctionnement, M. le Maire informe que le budget 2025 prend en compte la baisse du coût de l'électricité. M. THAUDIERE évoque les frais de téléphonie élevés et informe qu'une étude est en cours avec les fournisseurs pour les réduire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets principal et annexe proposés pour l'exercice 2025.

Demande fonds de concours auprès de la CCT pour la rénovation de la salle « les quatre vents » :

M. le Maire informe que Le fonds de concours réservé à la commune pour la période 2024-2026 est de 53 998 €. Après vérification auprès de la CCT, les travaux prévus dans la salle « les quatre vents » sont éligibles à cette subvention.

Le montant HT des dépenses dépasse 50 % de l'enveloppe, il est possible de demander la totalité.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le dépôt de la demande de fonds de concours auprès de la CCT.

Compte-rendu de l'exercice des délégations :

Devis signés (TTC en €) :

- balayage caniveaux : 1198.40 € par passage : RTL
- ouverture sur l'extérieur de la porte en façade de la bibliothèque et réparation de la baie coulissante du préau école : 594.71 : AR MENUISERIE
- fournitures et maintenance pour la ventilation de la salle Hespérida : 2057.47 : CIGEC
- nettoyage et dégraissage de la hotte de cuisine de la salle Hespérida : 456 : SUBLIMM
- frais d'hôtel pour le spectacle du 19/4 : 206.40 : TALENCIA
- réparation pulvérisateur : 536.76 : SEMAT
- contrôle technique travaux salle « les quatre vents » : 2820 : SOCOTEC
- coordination SPS travaux salle « les quatre vents » : 1080 : BATEC
- avenant au marché de travaux lotissement lot plantation, mobilier, clôtures : 4300.20 : JDO paysage
- fabrication d'une protection pour un appui de fenêtre du centre de loisirs : 187.20 : ART MANIA
- entretien des massifs rue de la Maisonnette : 1320 : G. LELOU
- réparation du feu arrière Renault Mascott : 371.23 : BERNIS trucks
- entretien d'une tondeuse ISEKI : 2568.35 : AMS
- vêtements de travail du service technique : 1597.81 : Boutique du travailleur

Mme RAGOT fait remarquer qu'il y a un hôtel sur la commune qui pourrait être sollicité lorsque qu'il faut héberger des artistes et leurs techniciens.

Déclaration d'intention d'aliéner :

- ZO 472 : 33bis route de Saumur
- ZO 373 : rue de la Maisonnette
- ZO 476 : 7bis rue de la Maisonnette

Questions et informations diverses non soumises à délibération :

Hespérida :

Après trois ans d'expérience dans l'organisation de spectacles, M. le Maire s'interroge sur la nécessité pour la commune d'organiser des spectacles en son nom propre, ce qui représente un coût non négligeable.

Par exemple, en 2024, la commune a proposé trois spectacles pour une dépense totale de 32 900 € et une recette totale de 18 760 €.

Maintenant que la salle est connue, des structures telles que le théâtre et le conservatoire pourraient y organiser plusieurs manifestations dans l'année. Quelques associations ont également organisé des spectacles avec succès.

M. THAUDIERE pense qu'il faudrait proposer des tarifs moins élevés pour les personnes qui réservent tôt. Il informe également qu'il est en contact avec une compagnie théâtrale de Nantes qui pourrait se produire dans la salle Hespérida.

L'association s'il vous plaît qui gère le théâtre de Thouars a demandé à utiliser la salle au tarif préférentiel pour une représentation en 2026. Le conseil donne son accord.

M. le Maire informe également que la CCT a demandé la salle pour y présenter ses vœux 2026. Ce sera la 2^{ème} année, alors qu'il était convenu de longue date que les communes qui ont des salles de taille suffisante accueillent les vœux communautaires à tour de rôle. M. le Maire précise que toute la logistique est assurée par les services communautaires.

M. THAUDIERE est d'accord à condition que la CCT paye une location.

Travaux :

M. CHALON demande pourquoi le nouvel aménagement du carrefour entre la rue de la mairie et la rue de croix Etudier n'est toujours pas terminé. M. le Maire répond que le retard vient du fournisseur de pierres. Une commission de travaux se tiendra bientôt pour étudier les différents devis de voirie demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 45.

Le secrétaire de séance
M. Jérôme RUIZ

Le Maire
M. Michel DORET



2025-010

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en séance ordinaire, dûment convoqué par M. Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-010 : Délibération fixant les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1636 B et suivants jusqu'à l'article 1639 A inclus,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 établi par la Direction départementale des finances publiques le 18 mars 2025,

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

DECIDE de maintenir les taux des taxes locales pour 2025 soit :

- Foncier bâti = 43.63 %,
- Foncier non bâti = 72.62 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 16,54 %

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
M. Jérôme RUIZ

Le Maire
M. Michel DORET

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2025-011

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en séance ordinaire, dûment convoqué par M. Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-011 : Délibération adoptant le compte financier unique 2024 – budget annexe « lotissement » :

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2021-047 en date du 8 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques,*

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget annexe « lotissement » pour l'année 2024

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents, Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que les contrôles n'ont révélé aucune anomalie dans l'exécution du budget annexe « lotissement »,

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil :

APPROUVE le compte financier unique 2024 – budget annexe « lotissement »,

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance*

*Le secrétaire de séance
M. Jérôme RUIZ
Michel DORET*

Le Maire

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2025-012

REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h
Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni
en séance ordinaire, dûment convoqué par
M. Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025*

*Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12*

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-012 : Délibération adoptant le compte financier unique 2024 – budget principal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-047 en date du 8 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget principal pour l'année 2024

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que les contrôles n'ont révélé aucune anomalie dans l'exécution du budget principal,

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil :

APPROUVE le compte financier unique 2024 – budget principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance

*Le secrétaire de séance
M. Jérôme RUIZ
Michel DORET*

*Le Maire
M.*

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2025-013

REGISTRE DES

*L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h
Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni
en séance ordinaire, dûment convoqué par
M. Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025*

*Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12*

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-013 : Délibération décidant l'affectation des résultats – budget annexe « lotissement » :

Vu la délibération n° 2025-011 adoptant le compte financier unique 2024-budget annexe « lotissement »,

Considérant que l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 56 226,33 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- chapitre 001 : excédent antérieur N-1 reporté en recettes d'investissement : 56 226,33 €

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « lotissement » tels que proposés

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance*

*Le secrétaire de séance
M. Jérôme RUIZ
Michel DORET*

*Le Maire
M.*

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2025-014

REGISTRE DES DELIBERATIONS

**L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h
Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni
en séance ordinaire, dûment convoqué par
M. Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025**

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-014 : Délibération décidant l'affectation des résultats – budget principal :

Vu la délibération n° 2025-012 adoptant le compte financier unique 2024-budget principal,

Considérant que l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

- section d'investissement (déficit) : -352 490.80 €
- section de fonctionnement (excédent) : 1 287 641.56 €

Compte tenu du montant des reports de dépenses d'investissement de 692 154.85 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- compte 1068 : 1 044 645.65 € en recettes d'investissement
- chapitre 001 : déficit antérieur N-1 reporté en dépenses d'investissement : 352 490.80 €
- chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté 242 995.91 €,

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la commune de LOUZY tels que proposés

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance

Le secrétaire de séance

M. Jérôme RUIZ
Michel DORET

Le Maire

M.

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2025-015

REGISTRE DES

*L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h
Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni
en séance ordinaire, dûment convoqué par
M. Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025*

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-015 : Délibération établissant le budget annexe « lotissement » 2025 :

*Vu la délibération n° 2025-011 adoptant le Compte Financier Unique 2024 du budget « lotissement »,
Considérant que les reports de l'exercice N-1 et le produit des ventes de terrain ne suffiront pas à couvrir les dépenses prévues,*

M. le Maire présente le budget annexe « lotissement » 2025 ci-dessous, équilibré par une avance remboursable du budget principal 2025 :

INVESTISSEMENT			
	dépenses		recettes
travaux	497384.77	excédent n-1 reporté	56 226.33
		travaux	375 773.77
		Avances remboursables	65 384.77
TOTAL	497384.77	TOTAL	497384.77
FONCTIONNEMENT			
	dépenses		recettes
études, prestations de service	45 000.00	production stockée	497 384.77
travaux	150 000.00	Vente terrains aménagés	50 001.00
Frais sur terrain en cours d'aménagement	10 001.00	Subvention fonctionnement budget annexe	33 389.00
Production stockée	375 773.77		
TOTAL	580 774.77	TOTAL	580 774.77

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

DECIDE d'adopter budget annexe « lotissement » 2025 tel que joint en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
M. Jérôme RUIZ

Le Maire

M. Michel DORET

Délibération rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le _____

Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2025-016

REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h
Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni
en séance ordinaire, dûment convoqué par
M. Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025*

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-016 : Délibération établissant le budget principal 2025 :

Vu la délibération n° 2025-012 adoptant le compte financier unique 2024-budget principal,
Vu la délibération n° 2025-014 décidant l'affectation des résultats de l'exercice 2024,
Vu la délibération n° 2025-015 établissant le budget annexe « lotissement » 2025

M. le Maire présente le budget principal de la commune. Il s'élève à :

- section d'investissement : 2 886 294.43 €
- section de fonctionnement : 1 982 972.93 €

INVESTISSEMENTS			
	dépenses		recettes
Déficit antérieur reporté	352 490.80	Virement de la section de fonctionnement	498 905.98
emprunts et dettes (remboursement capital)	127 750.87	Produit des cessions d'immobilisations	42 000.00
subventions équipement versées	25 309.00	Amortissements	26 309.00
immobilisations incorporelles (études, logiciels...)	50 000.00	dotations et fonds divers	1 254 785.65
immobilisations corporelles (travaux d'aménagement et achats durables)	988 132.00	subvention d'investissement	172 762.00
aménagement prairie	63 079.12	Emprunts	654 644.81
Equipements collectifs lotissement	148 927.20	Opérations patrimoniales (écritures comptables)	236 886.99
Atelier : panneaux photovoltaïques	55 000.00		
Renaturation cour école+gestion eau pluviale	500 000.00		
Immobilisations financières (avance lotissement)	206 331.46		
Opérations patrimoniales (écritures comptables)	236 886.99		
TOTAL	2 886 294.43	TOTAL	2 886 294.43
FONCTIONNEMENT			
	dépenses		recettes
charges à caractère général	471 500.00	excédent n-1 reporté	242 995.91
charges de personnel	775 400.00	atténuation de charges	3 369.42

<i>atténuation de produits</i>	<i>32 600.00</i>	<i>produits des services</i>	<i>162 000.00</i>
<i>virement à la section investissement</i>	<i>498 905.98</i>	<i>impôts et taxes+fiscalité locale</i>	<i>1 096 607.60</i>
<i>amortissements</i>	<i>26 309</i>	<i>dotations et subventions reçues</i>	<i>444 000.00</i>
<i>autres charges courantes</i>	<i>159 319.22</i>	<i>autres produits de gestion</i>	<i>34 000.00</i>
<i>charges financières</i>	<i>17 438.73</i>		
<i>charges spécifiques</i>	<i>1 000.00</i>		
<i>provisions pour risques</i>	<i>500.00</i>		
TOTAL	1 982 972.93	TOTAL	1 982 972.93

*Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil
DECIDE d'adopter budget principal 2025 tel que joint en annexe
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance*

*Le secrétaire de séance
M. Jérôme RUIZ*

*Le Maire
M. Michel DORET*

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2025-017

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en séance ordinaire, dûment convoqué par M. Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-017 : Délibération autorisant la mise en place de chantiers à caractère éducatif pour 2025 :

Vu le code de la sécurité sociale,
Vu le code du travail,
Vu les décrets n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 et n° 2023-1314 du 28 décembre 2023,
Vu la demande d'agrément déposée par la commune le 14 février 2025 auprès des services préfectoraux,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mars 2025 portant décision d'agrément « chantiers à caractère éducatif en zone rurale »,

Considérant que les conditions d'encadrement nécessitent une présence permanente auprès des jeunes accueillis, Monsieur le Maire propose de mettre en place des chantiers à caractère éducatif correspondant à 180 heures répartis comme suit :
- 120 heures d'aide aux activités d'animation au centre de loisirs entre le 7/7/2025 et 30/8/2025
- 60 heures d'aide à l'archivage au service administratif entre le 21/7/2025 et le 21/8/2025,

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil
DECIDE d'autoriser la mise en place de chantiers à caractère éducatif pour 2025 dans les conditions proposées
DIT que les jeunes accueillis recevront une gratification de 5 € par heure effectuée dans la limite de six heures par jour maximum

CHARGE Monsieur le Maire de définir les conditions et les modalités d'accueil,
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
M. Jérôme RUIZ

Le Maire
M. Michel DORET

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2025-018

REGISTRE DES DELIBERATIONS

***L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h
Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en
séance ordinaire, dûment convoqué par M.
Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025***

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-018 : Délibération autorisant le lancement du marché de travaux de rénovation intérieure de la salle « les quatre vents » :

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2025-009 du 10 février 2025 accordant la maîtrise d'œuvre à l'agence m²,

Considérant que le montant estimé des travaux est de 130 000 € HT, ce qui nécessite la publication d'un marché public en procédure adaptée,

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

DECIDE d'autoriser le lancement du marché de travaux de rénovation intérieure de la salle « les quatre vents »,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance

Le secrétaire de séance

M. Jérôme RUIZ

Le Maire

M. Michel DORET

Délibération rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le _____

Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2025-019

REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h
Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en
séance ordinaire, dûment convoqué par M.
Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025*

*Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13*

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-019 : Délibération validant le devis de maîtrise d'œuvre des travaux de modification du bâtiment sis 4 rue de la mairie :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2025-016 adoptant le budget principal pour l'année 2025,

Vu la demande d'agrandissement de l'association Ô bar à thym qui gère le bar associatif,

Vu le devis présenté par l'Agence m² pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux estimés à 120 000 € HT,

Considérant que le devis de maîtrise d'œuvre est de 16 800 € HT pour la mission de base, et de 1 500 € HT pour les missions complémentaires,

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

DECIDE d'accepter le devis de de maîtrise d'œuvre proposé pour la mission de base et les missions complémentaires soit 18 300 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance*

*Le secrétaire de séance
M. Jérôme RUIZ*

*Le Maire
M. Michel DORET*

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2025-020

REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-cinq le 31 mars à 19 h
Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en
séance ordinaire, dûment convoqué par M.
Michel DORET, Maire, le 24 mars 2025*

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, RAGOT, THAUDIERE, BLANQUART, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, BIGOT, CHALON.

Absents : Mesdames MARIE BONNIN (procuration à Mme RAGOT), CAMISARD (procuration à M. THAUDIERE), et VINÇONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RUIZ

2025-020 : Délibération autorisant la demande du fonds de concours de la CCT :

Vu la délibération n°2025-016 adoptant le budget principal pour l'année 2025,

Vu la délibération n° 2025-018 autorisant le lancement du marché de travaux de rénovation intérieure de la salle « les quatre vents »,

Vu le règlement du fonds de concours 2024-2026 adopté par le conseil communautaire réuni en séance le 5 mars 2024,

Considérant que le montant total de cet investissement est estimé à approximativement à 147 000 € HT

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

DECIDE de demander le fonds de concours de la Communauté de communes du Thouarsais

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance

Le secrétaire de séance

M. Jérôme RUIZ

Le Maire

M. Michel DORET

Délibération rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le _____

Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire

